



VB *infos* MAGAZINE

Actualités municipales de la commune de Villard-Bonnot

N° 75 > Novembre/Décembre/2017



Eau & Assainissement

Des compétences transférées au Gresivaudan

**GRAND
FORMAT**

8
-
11



4

ACTU

Sécurité

Mise en place du "Plan Hiver"



12

V-B et VOUS

État Civil

Se pacser en Mairie ?
Désormais c'est possible !



15

CULTURE

Comité de jumelage

Premiers cours de cuisine

108^{ème} foire d'automne

C'est sous un soleil d'automne que la Foire de Brignoud s'est déroulée, le 14 octobre dernier.

Entre manèges, artisans et commerçants, les visiteurs n'avaient que l'embaras du choix.

Félicitations à l'équipe du CSGB Rugby qui a assuré avec brio la buvette et le repas de cette journée festive !

14 octobre Festivités



fin octobre Insolite

Petits monstres & cie
Juste avant les vacances de la Toussaint, les enfants de l'école Pasteur ont fêté Halloween à la pause déjeuner.

11 novembre Cérémonie

Commémoration du 11 Novembre

La Commune a commémoré l'Armistice de la guerre de 1914-1918 : à 10 h 15 à Brignoud, place du 24 août et à 11 h à Villard-Bonnot, aux Monuments aux morts rue Pasteur



Villardiennes, Villardiens

Bientôt la vidéo !

En effet, au cours du premier semestre 2018, Villard-Bonnot sera dotée d'une vidéo-protection.

Cette initiative, pensée, maturée au fil des mois, élaborée avec les gendarmes référents en la matière, notamment quant au nombre et à la qualité des emplacements stratégiques, sera donc opérationnelle prochainement.

Elle aura principalement un double but :

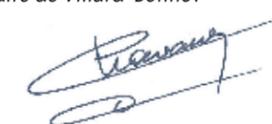
- ➔ d'une part, elle contribuera à sécuriser nos populations vivant dans certains quartiers et particulièrement affectées par des agissements délictueux ;
- ➔ d'autre part, elle sera une aide dans les investigations et la recherche des individus coupables d'agissements violents et insécurisants.

Nous sommes toujours en contact étroits et réguliers avec nos gendarmes qui, quant à eux, je le rappelle et quoi qu'on en dise, effectuent un travail remarquable.

Mais convenez que, dans le contexte qu'est le nôtre aujourd'hui, les forces de police et de gendarmerie soient souvent découragées lorsque leur long travail d'investigation – mais aussi, les outrages, les insultes dont ils sont victimes au quotidien – ne soient pas réprimés comme il conviendrait et débouchent souvent sur des non-lieux... Il serait vraiment souhaitable que les condamnations soient à la hauteur des fautes commises et... effectuées !

Au nom de tout le conseil municipal, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis... ●

Daniel CHAVAND
Maire de Villard-Bonnot



ACTUALITÉS 4-7

- Sécurité
- Scolaire / Echanges - Environnement
- Brèves
- Interco' : déchets

GRAND FORMAT 8-11

Eau et assainissement
Des compétences transférées au Grésivaudan

V-B et VOUS 12-14

- Etat civil : se passer en mairie
- Logement : service d'accueil et d'information
- Du côté du CSC de Brignoud

CULTURE et LOISIRS 15-16

- Associations : ADEF, comité de jumelage
- A vos agendas : Espace Aragon, Musée...

LIBRE EXPRESSION 17

EN PRATIQUE 18

3 700 exemplaires - ISBN 978-2-916813-13-4
Dépôt légal Décembre 2017



Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement

Le magazine V-B infos est édité par le service communication de la Mairie de Villard-Bonnot (Isère)
20, boulevard Jules-Ferry - 38190 Villard-Bonnot - 04 76 45 79 45

Directeur de la publication : Daniel Chavand

Rédaction : A. Andriollo, C. Monteil

Photos : © A. Andriollo, J.-P. Filippi, C. Monteil / Le Grésivaudan / D.R.

Comité de lecture : A. Andriollo, N. Boirin, R. Coquet, M. Couvert, F. Dufort, D. Modesto, C. Monteil, L. Rolland

Maquette et direction artistique : Eric Chartier-Coton

Réalisation : CERVOCOM - Seyssinet-Pariset • Impression : COUJAN - Fontaine

Régie publicitaire : Eric Chartier 04 76 99 26 01 - regie.vb@groupe-c.com





Mise en place du Plan Hiver

Ce qu'il faut savoir

Le plan hiver est déclenché du 15 novembre au 15 avril, selon deux niveaux en fonction de l'importance des chutes de neige : normal ou difficile.

Le déneigement est assuré sur les axes principaux et secondaires. Les services techniques interviennent uniquement sur les voies communales c'est-à-dire 40 km de voirie et plusieurs kilomètres de trottoirs.

Ils mettent tout en œuvre

Deux agents prennent en charge le raclage des voies communales à l'aide d'un véhicule poids lourd. Ils sont d'astreinte au déneigement de 6 h à 7 h 30 et de 16 h à 20 h. En cas de chute de neige importante, 17 agents municipaux sont mobilisés dès 6 h du matin et utilisent les microtracteurs et les fraises pour dégager les chaussées, trottoirs et pistes cyclables. Nouveauté ! Les services techniques sont désormais équipés d'une saleuse.

Le déneigement : l'affaire de chacun

Propriétaires, locataires ou commerçants, vous êtes tenus de dégager la portion de trottoir située devant votre logement ou magasin et d'ôter les bouelets de neige formés par le passage des engins de déneigement. Il s'agit d'une obligation réglementaire (arrêté de police n°001/2009). La responsabilité de chacun peut donc être engagée en cas de chute ou d'accident. Veillez, dans la mesure du possible, à ne pas garer votre véhicule sur la chaussée. Et n'oubliez pas d'équiper vos véhicules de pneus adaptés !

Sont déneigés en priorité :

- les voies communales débouchant sur la route Départementale 523
- l'accès aux bâtiments publics
- les trottoirs allant de la gare de Brignoud à la ZAC de la Grande-Île
- les pistes cyclables

15 novembre
au 15 avril

40 km
de voirie

17 jusqu'à
agents
municipaux

Chaussées
Trottoirs
Pistes cyclables



Vidéo protection : installation imminente

Le dispositif de vidéo protection de la voie publique séduit de plus en plus de Communes du Grésivaudan. En quelques années, il s'est imposé comme l'outil le plus utilisé pour prévenir et dissuader la délinquance.

A Villard-Bonnot, la vidéo protection est un projet porté par la Municipalité. En 2016, le cabinet Thevenet Consultant avait été mandaté pour la réalisation d'une étude de faisabilité. En 2017, la Commission des Marchés Adaptés a attribué, le 3 octobre, le marché de la vidéo protection à la société SPIE, avec un budget de 181 144,40 €. En parallèle, la Commune a reçu l'accord de la Préfecture pour l'installation de 22 caméras : 8 au carrefour de Brignoud, 5 au complexe sportif René Bœuf, 4 à la Mairie et à l'Espace Aragon et 5 au carrefour de Lancey. Une réunion s'est tenue en mairie le 20 novembre afin de programmer le début des travaux. Elle a rassemblé Paul Ramousse, 2^{ème} Adjoint au Maire, les Services Techniques, la Police Municipale et les représentants de la société SPIE.



Se garer à proximité plus facilement

20 minutes
et pas une de plus !

C'est le temps qui vous est imparti lorsque vous utilisez les nouvelles places de stationnement matérialisées par un marquage au sol bleu. Situés à Brignoud, 6 nouveaux emplacements ont vu le jour courant octobre. Deux prennent place à hauteur de La Poste, deux autres près du bâtiment de Ciel et Opale et deux derniers sur le boulevard Libération. Le travail a été réalisé par les services techniques de la ville. Ces places doivent faciliter l'accès aux commerces et aux services de proximité. Au-delà des 20 minutes, vous pourrez être verbalisé par une amende de 2^{ème} classe de 35 €, majoré à 75 € si les délais de paiement ne sont pas respectés.



Le Conseil Municipal Jeune 2017, élu !

Dans les écoles élémentaires de la commune, la journée du 6 novembre était placée sous le signe de la démocratie !

En effet, après avoir fait campagne, les 129 écoliers de CE2, CM1 et CM2 ont élu les membres du Conseil Municipal Jeunes (CMJ). Pour que cet exercice soit un exemple démocratique, les enfants ont suivi la procédure normale d'une élection (campagne, élections à bulletin secret...).

Le CMJ est un formidable outil d'initiation à la vie civique. Pour mémoire, les 29 membres se rassemblent en 3 commissions : Environnement et cadre de vie, Sports et enfjn Solidarité. Ils ont par le passé été à l'initiative de beaux projets comme les Olympiades, les différentes campagnes de sécurité routière et les actions en faveur de l'environnement (Nettoyons la Nature). Le CMJ est également présent lors des commémorations, où il vend les « Bleuets de France », et participe à la remise des Colis de Noël pour nos anciens.

Résultat des élections. À l'école Libération : Léo Da Silva Lambert, Erin Nicolas Demba, Pauline Oster et Alexandre Vigier. À l'école Jules-Ferry : Louanne Barison, Lucas Boye, Louane Guerard, Ilyan Guyomar, Naëlle Mazet et Emilie Piles.



Ruches Pensez à faire votre déclaration annuelle !

La déclaration des ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et à la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

La déclaration doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place (voir adresse du site, dessous).

Utile ! Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant une déclaration actualisée, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (du 1^{er} janvier au 31 août). Cette démarche ne dispense pas de la déclaration annuelle des ruches.

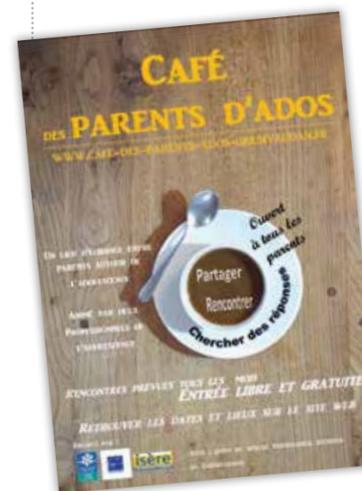
<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

Le café des parents d'ados

Le Centre Socioculturel de Brignoud propose depuis la rentrée scolaire un tout nouvel atelier adressé aux parents d'adolescents. En effet, élever un ado n'est pas une sinécure ! Ainsi, en partenariat avec l'association Altacan, le CSC organise, un mardi dans le mois, une session « Café Parents d'ado » de 18 h 30 à 20 h 30.

Le principe ? Venir discuter avec d'autres parents, des difficultés rencontrées avec leurs enfants, essayer de trouver des solutions, partager sa propre expérience et échanger sur les méthodes... Le Café est animé avec bienveillance par deux professionnels jeunesse qui s'engagent à garantir la gratuité et la libre participation au sein de l'atelier, mais également la confidentialité des échanges ainsi que l'anonymat des participants.

www.cafe-des-parents-ados-gresivaudan.fr



Les prochains Cafés des parents d'ados se tiendront les 9 janvier, 6 février et 6 mars 2018

École libération composter oui, mais composter bien !

Le saviez-vous ? En moyenne, un habitant produit 374 kg d'ordures ménagères par an et 32 % de ce poids s'avère être des déchets organiques. Autrement dit, des déchets qui pourraient être compostés !

Bien d'autres informations, comme celle-ci, ont été exposées par Trièves Compostage, lors d'une présentation sur le sujet, le 20 octobre à l'école Libération. En effet, partageant l'engouement pour cette pratique, les enseignants et le personnel périscolaire de l'école ont souhaité être formés afin de remettre en activité leur composteur. Situé au fond de la cour, un espace « vert » existe depuis quelques années où se trouvent un petit jardin et un bac à compost gérés par les élèves. Ainsi, Hélène Fauvet, chargée de mission chez Trièves Compostage, a passé en revue les principes de base du compostage de bio déchets, de la mise en place au suivi, impliquant et responsabilisant les élèves. Cette réunion a rassemblé les enseignants, le personnel de la cantine et les agents des espaces verts et des services techniques de la mairie.



LE CHIFFRE

6
LAEP

Il existe 6 lieux d'accueil Enfants / Parents intercommunaux dans le Grésivaudan

Ce sont des espaces de rencontres et d'échanges pour les familles où les parents peuvent être guidés à chaque étape clés de la vie de leur(s) enfant(s). Le 6^{ème} et dernier né se nomme « Le Tipi ». Il a ouvert ses portes en octobre dans les locaux du Centre Socioculturel de Brignoud. Ouverture en période scolaire et tout le mois de juillet, les vendredis de 8 h 45 à 11 h 45. Fermé les jours fériés.

Centre Socioculturel
12, rue Lamartine - 38190 Froges
07 71 92 93 45
laep.brignoud@le-gresivaudan.fr



[Cimetière]

Concession échue ? Pensez au renouvellement



On parle de concession funéraire lorsque l'on évoque un emplacement dans un cimetière.

Il en existe différents types : individuelle (réservée à la personne pour laquelle elle a été acquise), collective (réservée aux personnes désignées dans l'acte de concession) et enfin familiale (réservée à son titulaire initial et aux membres de sa famille).

Si le coût des concessions est fixé par le Conseil municipal, il est important de rappeler que les acquéreurs achètent l'usage de cet emplacement mais non le terrain.

Depuis septembre, le service de l'État Civil de votre commune est chargé d'une importante campagne de recherche des concessionnaires et ayants droit de concessions échues. Autrement dit, d'emplacements arrivés au terme de la durée qui leur a été accordée.

A Villard-Bonnot, cette durée est de 15 ans pour toutes concessions situées au sein du columbarium. Les concessions dites de pleine-terre ont quant à elles une durée de 30 ans. Il faut donc la renouveler en contactant la Mairie. La reprise de la concession par la Commune est possible mais elle ne peut intervenir qu'au bout de 2 années suivant l'échéance du délai de la concession. Aucune obligation n'incombe à la mairie mais, en pratique, elle vous informe de son intention de reprendre la concession par courrier ou en apposant un panneau au pied de la sépulture. Dans le cadre de l'action lancée par la Commune, Nadia Grollier, responsable du service de l'État Civil, rappelle l'importance de se faire connaître : « cela vous permet d'être informés sur les différentes procédures liées aux concessions. Afin d'assurer une bonne gestion du cimetière communal, avoir un contact avec les administrés lorsqu'un événement survient sur une concession est important ». ●

Du nouveau du côté des consignes de tri

À compter du 1er janvier 2018, la gestion des déchets sera réorganisée par Le Grésivaudan. Ce changement doit permettre d'optimiser les dépenses publiques mais également gagner en efficacité.

29 communes, dont Villard-Bonnot, seront concernées. Cela commencera par l'harmonisation des consignes de tri. Autrement dit, les administrés devront séparer les cartons et papiers du reste des emballages comme le plastique, le métal et autres briques alimentaires.

Concrètement à Villard-Bonnot, devront être apportés jusqu'à un point de collecte commun : les cartons et les papiers (colonnes aériennes bleues), et le verre (colonnes aériennes vertes). Quant aux déchets en plastique, en métal et les briques alimentaires, ils devront être mis dans les poubelles « Je trie ». Les ordures ménagères iront dans les poubelles noires. ●

En projet... Vers une nouvelle organisation...

Depuis qu'elle a acquis la compétence de gestion des déchets en janvier 2010, la Communauté de communes Le Grésivaudan réfléchit à la mise en place d'un nouveau système pour la collecte des ordures sur le territoire. Plusieurs études avaient notamment été commandées en 2014 sur le recours aux Points d'Apport Volontaire pour l'ensemble de la collecte.

En mars 2017, les élus communautaires ont adopté une nouvelle organisation de la gestion des déchets. Ainsi, les 29 communes actuellement gérées en direct par Le Grésivaudan vont être impactées. Cette organisation comprend deux volets : l'harmonisation des consignes de tri et l'abandon des collectes en porte à porte des déchets ménagers au profit d'une collecte de proximité en Points d'Apport Volontaire. Les objectifs recherchés sont l'équilibrage des tournées, la maîtrise des coûts et la garantie de meilleures conditions de sécurité pour le personnel. Quid des Villardiens ?

En 2018, la Commune est uniquement concernée par les nouvelles consignes de tri (cf. : article ci-dessus). Les bacs bleus (tri) et les bacs noirs (ordures ménagères) continueront d'être collectés en porte à porte, les jours de ramassage (cf. : Utile!).

Au 1^{er} janvier 2019, la collecte des recyclables (bacs bleus) passera en Points d'Apport Volontaire. Les ordures ménagères (bacs noirs) seront quant à elles toujours collectées en porte à porte. ●



70 agents

travaillent au service gestions des déchets, dont 60 % aux collectes

18 496 cartes d'accès aux 3 déchetteries (Le Touvet, Crolles et Saint-Ismier) ont été créées entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 2017 (professionnels et particuliers)

1 874 cartes d'accès éditées pour Villard-Bonnot dont 1 841 pour des particuliers



Service de collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

115, allée de Galilée
38330 Montbonnot-Saint-Martin
04 76 08 03 03
www.le-gresivaudan.fr/collecte
dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr

[Concours]



Photographes, peintres, sculpteurs... lancez-vous!

Vous vous sentez l'âme d'un artiste? Vous souhaitez exposer à l'Espace Aragon? Saisissez l'opportunité et laissez-vous porter par le thème « Au fil de l'eau », proposé pour la 2^{ème} édition du Printemps des Arts de Villard-Bonnot! Les dossiers d'inscription sont disponibles en Mairie et sur le site de la commune! Date limite: le 15 janvier 2018. ●

04 76 45 79 45
com@villard-bonnot.fr



[Parrainage]

7^e BCA

le temps des commémorations

Ce mois de novembre était placé sous le signe du souvenir pour la Compagnie d'Éclairage et d'Appui du 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpins.

Un temps ou par deux fois, les militaires du quartier Reyniès ont rendu hommage aux braves tombés au combat. Le 9 novembre, tout d'abord, en présence des autorités civiles et militaires, l'assemblée commémora, à Varcès, la Sidi-Brahim. Pour l'occasion, et dans le cadre du Parrainage dont il est le référent, Robert Coquet, 8^{ème} adjoint au Maire, avait répondu favorablement à l'invitation du 7. Quelques jours plus tard, ce fut au tour de Villard-Bonnot d'accueillir une délégation de la CEA du 7^{ème} BCA sur ses terres. En effet, depuis 3 ans, les Chasseurs Alpins sont présents lors des commémorations nationales. Ainsi, le 11 novembre, accompagnés des sapeurs-pompiers de la commune, des représentants des associations d'anciens combattants, des membres du CMJ, des musiciens du CMA et enfin de quelques Villardiens, le Maire et ses Adjointes ont célébré l'Armistice de 1918. ●

[Sapeurs-Pompiers]

CALENDRIERS 2018

La tournée a commencé!



Plus qu'un rendez-vous, c'est une tradition! De novembre à décembre, les sapeurs-pompiers de Villard-Bonnot viennent à votre rencontre pour vous présenter leur calendrier!

2018 ne fait pas exception, pensez à leur réserver un accueil chaleureux! Très enthousiaste, le bureau de l'amicale remercie tous les annonceurs dont les contributions ont permis la création du calendrier.

Utile! : Les pompiers se présentent toujours en tenue avec les calendriers sur lesquels la plupart sont en photo. Ils remettent un reçu contre un don et ils disposent d'une carte d'accréditation avec leur photo prouvant leur appartenance à la caserne de Villard-Bonnot. ●

Collecte de ramassage en 2018 à Villard-Bonnot

• Ordures ménagères

Le jeudi entre 4 h et 11 h



• Tri sélectif

Le vendredi entre 4 h et 11 h

Pensez donc bien à sortir vos poubelles la veille au soir et les rentrer le lendemain!

Jours fériés : report systématique des collectes concernées au mercredi de la semaine en cours.





Eau & assainissement

Des compétences transférées au Grésivaudan

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes Le Grésivaudan aura autorité en matière d'eau et d'assainissement.

La compétence, jusqu'alors gérée par les communes et/ou par les syndicats, est donc transférée à l'intercommunalité dans le cadre de la loi NOTRe.

L'occasion de faire le point sur cet important projet, qui mobilise les différents acteurs depuis 2015...



Quelques mots de Paul Ramousse

2^{ème} adjoint au Maire
En charge
des travaux, de l'eau
et de l'assainissement

« En 2018, notre communauté de communes Le Grésivaudan sera en charge de l'Eau et de l'Assainissement. Elle gèrera donc directement en régie les parties techniques et financières relatives à cette activité. L'intercommunalité sera alors seule compétente.

La date approchant, les événements se précisent. Ainsi les tarifs 2018 ont été votés, pour toutes les communes, en novembre de cette année. Pour les abonnés villardiens, les tarifs devraient peu varier. Rappelons, qu'en 2017, et pour une base de 120 m³, la facture d'eau s'élevait à 229,08 €, toutes taxes comprises. La facture liée à l'assainissement était de 222,71 €, sur la même base de 120 m³, toutes taxes comprises. D'autre part, ce transfert de compétences signifie également le transfert de 3 de nos agents au Grésivaudan et par répercussion, la fermeture du service « eau et assainissement » de la Commune. Un service avec lequel la Municipalité a mené à bien plusieurs projets. Ainsi, pour l'eau, un important travail a été réalisé dans la reconquête des sources de Villard-Bonnot à Sainte-Agnès. Les investissements et les formalités administratives se terminent donc sur une note positive. Ainsi, environ 95 % des besoins en eau

potable de la Commune sont assurés par nos sources. Les derniers 5 % proviennent, eux, du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise, gardé en appoint et secours. D'autre part, le rendement du réseau d'eau communal a atteint en 2017 un taux de 85 %. Pour mémoire, le volume mis au départ du réservoir était, historiquement, de 892 000 m³ en 1993, 556 000 m³ en 2000, 482 000 m³ en 2010, pour être de 347 850 m³ en 2017. Cette performance a été obtenue grâce à la recherche et la réparation systématique de fuites.

En matière d'assainissement, à Villard-Bonnot, les eaux usées sont en majorité collectées par le réseau communal jusqu'au collecteur du Syndicat Intercommunal de l'Égout Collecteur. Ces eaux sont transportées jusqu'à la station d'épuration de la Métro, qui mesure et facture tous les m³ arrivants. Ainsi, toute eau parasite (eau pluviale, eau de source, de puits, de bassin...) non polluée mais rejetée avec les eaux usées coûte cher à la Collectivité en transport et traitement (environ 1 € par m³). C'est entre autres, pour cette raison que de nombreux travaux communaux de mise en séparatif ont été déjà effectués ou sont encore en cours. » ●

Contexte

Le transfert de compétences à l'intercommunalité ? L'application de la Loi NOTRe

La loi NOTRe, relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, s'inscrit dans le cadre de la Réforme Territoriale, lancée sous le gouvernement de François Hollande. Sa mise en place impacte le fonctionnement des différentes collectivités territoriales en redéfinissant les compétences de chacun.

Adoptée par le Parlement le 16 juillet 2015, la loi NOTRe est promulguée trois semaines plus tard, le 7 août 2015. Elle applique le principe de spécialisation des régions, des départements et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ainsi, à titre d'exemple, les Régions deviennent (entre autres) compétentes en matière de développement économique. Elles sont donc seules collectivités responsables sur leur territoire pour définir leur politique de développement économique et d'aides aux entreprises. Sur ce dernier point, elles sont également seules à définir les aides et peuvent se donner le droit de venir en aide aux entreprises régionales en difficultés. Les Départements, qui voient une partie de leurs compétences transférée aux régions, conservent l'action sociale, culturelle et sportive mais également celles liées à l'aménagement et à l'éducation.

La loi NOTRe renforce également l'implication des EPCI, dont font partie les communautés de communes (exemple : Le Grésivaudan) et les communautés d'agglomérations (exemple : La Métro). Pour y parvenir, la loi leur attribue de nouvelles compétences. Certaines sont obligatoires. C'est le cas des compétences liées à la promotion touristique, à la gestion des zones d'activités, au soutien des activités commerciales, à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, à la gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations, à la collecte et le traitement des déchets ménagers ou enfin aux compétences de l'eau et de l'assainissement. Seule la création et gestion des maisons de services au public est une compétence optionnelle. ●



Travaux sur la conduite d'eau forcée.
Juin 2017

Qu'en est-il au Grésivaudan ?

[2009]

Création et gestion d'une Maison de services publics. Implantée à Saint-Hilaire-du-Touvet (à découvrir sur www.le-gresivaudan.fr, onglet "100% pratique", rubrique "eau et assainissement"). Au 1^{er} janvier 2017, elle est devenue « Maison des Services au Public ».

[2017]

La communautarisation de l'ensemble des zones d'activités. La ZA Grandéle est sur la commune de Villard-Bonnot.

La promotion touristique. Avec la création d'un office du tourisme intercommunal.

Le soutien aux activités commerciales. Lancement d'un schéma de développement commercial, en 2017, indiquant des orientations et des secteurs d'activités à privilégier.

L'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble des aires d'accueil des gens du voyage. A Villard-Bonnot, l'aire d'accueil située route de la Grande-Île, est gérée par la communauté de communes, depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle s'ajoute à celles de Pontcharra, de Saint-Ismier et de Crolles.

[2018]

L'eau et l'assainissement ainsi que l'ensemble de la compétence GEMAPI.

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Le 1^{er} janvier 2018. ●





[1^{er} JANVIER 2018]

Le Grésivaudan, votre interlocuteur en matière d'eau & d'assainissement



FOCUS

Les tarifs 2018

S'agissant des compétences eau et assainissement, la loi NOTRe prévoit son transfert obligatoire aux communautés de communes le 1^{er} janvier 2020. Le Grésivaudan a fait, quant à lui, le choix d'anticiper ce calendrier en prenant le relais des communes pour l'eau et l'assainissement dès le 1^{er} janvier 2018. Comment cela va-t-il se traduire sur le quotidien des usagers ?

Pour les 46 communes du territoire :

- ↳ les travaux d'investissement sur les réseaux d'eau et d'assainissement seront réalisés par les services de la Communauté de communes ;
- ↳ la tarification de l'eau et l'assainissement convergera progressivement pour atteindre un prix harmonisé à l'horizon 2021 ;
- ↳ le Grésivaudan assurera le conseil et l'accompagnement des particuliers dans la mise en place et le contrôle de leur installation d'assainissement non collectif par le biais de prestataires ;
- ↳ pour les constructions neuves, la communauté de communes assurera le suivi des prescriptions des permis de construire et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement. ●

En devenant seule compétente en matière d'eau et d'assainissement, la communauté de communes Le Grésivaudan travaille en étroite collaboration avec les représentants des communes qui la composent. Ainsi, lundi 20 novembre en conseil communautaire, les élus se sont réunis et ont voté la tarification relative à l'eau et l'assainissement (collectif et non collectif) pour 2018. Il en ressort le choix d'une base commune, approuvée par les élus communautaires, permettant le calcul des tarifs 2018. Le socle de référence est celui des 120 m³, c'est-à-dire l'équivalent de la consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes. L'objectif à atteindre est, en fin de compte, l'harmonisation des tarifs au m³ entre les 46 communes sur les 4 prochaines années. L'idéal étant de parvenir à équilibrer les budgets de l'eau et de l'assainissement rapidement.

[FACTURATION]

Jusqu'à alors la facturation de votre consommation d'eau était assurée par le service « Eau et assainissement » de la commune de Villard-Bonnot. Le règlement se faisait par chèque à la Trésorerie de Domène ou par virement via la plateforme [www.tipi.budget.gouv.fr].

A compter du 1^{er} janvier 2018, les choses changent. La facturation sera assurée par les services du Grésivaudan. Si la plateforme internet demeure, **les règlements par chèque seront à la Trésorerie du Touvet.**

[RELÈVE DES COMPTEURS]

Votre consommation n'a pas pu être relevée lors du passage de nos agents ? Afin d'établir une facturation correspondant à votre consommation réelle, vous devez impérativement transmettre le relevé de vos compteurs au service des eaux du Grésivaudan sur le site [www.le-gresivaudan.fr], onglet "100% pratique, rubrique "eau & assainissement", cliquer sur la carte. A défaut, votre consommation sera déterminée forfaitairement. ●

Service eau & assainissement de Villard-Bonnot : l'heure du bilan

Si l'arrivée du 1^{er} janvier 2018 est synonyme d'ajout de compétences pour la communauté de communes Le Grésivaudan, du côté de Villard-Bonnot, cela signifie la fermeture définitive du service « Eau et assainissement ». L'occasion de réaliser le bilan de ces 5 dernières années...

Sur le territoire du Grésivaudan, Villard-Bonnot fait partie des quelques communes ayant à sa charge la gestion de l'eau potable et de l'assainissement. Ainsi, au sein des Services Techniques se trouve le service « Eau et assainissement ». Les agents sont en charge de la relève des compteurs d'eau, de la détection et de la réparation des fuites d'eau, de la gestion et de l'entretien du réseau mais aussi de l'accueil des abonnés, de la gestion des abonnements, des radiations et des mutations. Autant de missions donc qui seront transférées au Grésivaudan, au 1^{er} janvier 2018.

Améliorer et moderniser : des objectifs atteints

Lors de sa restructuration, le service des eaux s'est fixé deux objectifs. L'amélioration du rendement du réseau d'eau, tout d'abord. Celui-ci était de 62 % en 2012, alors que le règlement de l'Agence de l'eau oblige les communes à un taux de 72 %. Pour y parvenir, Villard-Bonnot donne la priorité à la recherche et la réparation des fuites d'eau. Elle remplace également entre 1 500 et 2 000 compteurs d'eau par les modèles nouvelle génération. Cinq ans plus tard, le rendement atteint les 85 %. Ce travail important a permis la mise en place, en 2014, d'une nouvelle gestion des compteurs, indiquant au service de l'eau l'exacte consommation des abonnés. Villard-Bonnot s'est également employée à moderniser sa gestion de la consommation de son réservoir d'eau communale. Pour permettre cela, des travaux sont réalisés dès 2015, pour changer les conduites et les branchements vieillissants. Autre avancée majeure dans cette quête de la modernisation : la pose de deux sous-débitmètres, en bas du réservoir de Vors. Le premier pour l'eau qui alimente Lancey, le second pour Brignoud. L'installation quant à elle, est reliée à un logiciel. Ce dernier constitue un outil essentiel au bon déroulement des missions qui incombent aux agents du service de l'eau. ●



Quelques mots de Christian Elie

Responsable du service Eau & Assainissement

« De l'eau à votre robinet quoi de plus naturel ! mais derrière cette eau qui coule, travaillent des femmes et des hommes, de jour comme de nuit, afin d'assurer une continuité de service et un meilleur rendement et fonctionnement du réseau. Dans notre mission, nous avons été bien épaulés par le service des Finances. Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé pour le service des eaux de Villard-Bonnot durant ces cinq dernières années et plus particulièrement Monsieur Ramousse qui s'est impliqué pleinement dans sa mission ». ●

L'équipe villardienne rejoint le Grésivaudan

A Villard-Bonnot, ce sont trois agents qui s'apprêtent à rejoindre les effectifs de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Christian Elie, arrivé en 2012, est le responsable du service « Eau et Assainissement ». Il est notamment en charge de l'organisation de la partie technique du service.

Jérôme Vendramin, qui a rejoint l'équipe eau en novembre 2012, est en charge de la relève des compteurs d'eau, des réparations et de la plomberie.

Soraya Boumechache est en charge du secteur administratif du service depuis octobre 2014. Elle réalise également l'accueil du public.

Tous trois seront donc affectés au service des eaux du Grésivaudan, dès le 2 janvier 2018. Ils ont d'ailleurs été conviés à une réunion d'intégration, à l'initiative de la communauté de communes, comme l'explique Soraya : « vendredi 17 novembre, une visite de nos futurs locaux, ZAC Grande-Île, a été organisée. Ce fut l'occasion de rencontrer nos futurs collègues et de découvrir notre nouvel environnement professionnel. Pour ma part, je serai au sein du service usagers. Mes missions seront sensiblement identiques à celles que je réalisais jusqu'à alors. Seule l'échelle du territoire couvert change : il sera désormais bien plus vaste ! » ●

Jérôme Vendramin, Christian Elie et Soraya Boumechache



Service des Eaux du Grésivaudan
Antenne Villard-Bonnot
ZA Grande-Île,
23, rue Paul-Héroult 38190 Villard-Bonnot
04 76 99 70 00
servicedeseaux@le-gresivaudan.fr
www.le-gresivaudan.fr/eaux
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h



Le saviez-vous ?
 Le PACS a un effet sur les droits sociaux, salariaux, sur les questions fiscales, sur les biens et le logement des partenaires.
 En revanche, il ne produit aucun effet sur le nom ou sur la filiation.

[Etat Civil]

Se PACSER en mairie ?

Désormais, c'est possible !

Le Pacte Civil de Solidarité (PACS), créé en 1999, était jusqu'alors géré par les tribunaux d'instance. Depuis le 1^{er} novembre, les partenaires ne se présentent plus devant le greffe, mais devant l'Officier d'État Civil. Les PACS sont dorénavant de la compétence des mairies.

Ainsi donc, la loi du 18 novembre 2016 a permis le transfert de la gestion des PACS aux mairies. Pour rappel, le Pacte Civil de Solidarité est un contrat conclu entre deux personnes de sexes différents ou de même sexe pour organiser leur vie commune (Code Civil, art. 515-1). Il s'agit d'un engagement privé, un contrat passé sous le seing privé ou par acte authentique dressé chez un notaire. Les deux personnes sont donc liées et ont des obligations. Elles s'engagent entre autres à une aide (dépenses de loyers, de nourriture, de santé...) et à une assistance réciproques en cas de maladie ou de chômage.

Comment se pacser ?

Les futurs partenaires doivent contacter la mairie de leur commune de résidence afin de retirer un dossier de demande de PACS. Ils doivent également remplir les conditions suivantes :

- ne pas avoir entre eux de liens familiaux directs ;
- ne pas être déjà mariés ou pacés ;
- être majeurs ;
- être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser mais sous certaines conditions) ;
- si l'un des deux est étranger, il doit avoir l'âge de la majorité fixé par son pays.

Plusieurs pièces justificatives compléteront le dossier et une convention sera rédigée. Le PACS sera enregistré auprès du service État Civil. ●

Contact et informations : État Civil

04 76 45 79 45
 etat-civil@villard-bonnot.fr

Du lundi au vendredi 9 h / 12 h et 13 h 30 / 17 h
Le mardi jusqu'à 18 h 30
Le samedi 9 h / 12 h

www.villard-bonnot.fr
 Rubrique → **A votre service**
 → **État Civil**
 → **Pacs**

[En projet]

Les cartes d'identité & passeports bientôt à Villard-Bonnot

En conséquence de la réforme des Cartes Nationales d'Identité (CNI), votre mairie n'est plus en mesure d'assurer les demandes de cartes depuis le 21 mars de cette année. Avec le passage aux titres biométriques, seules les mairies dotées d'une station biométrique peuvent en effet, réaliser les CNI et les passeports. Forte d'une réflexion commune entre élus et services administratifs, la Commune a déposé une demande auprès de la Préfecture afin d'équiper l'État Civil du dispositif et, pouvoir ainsi proposer à nouveau, ce service à ses administrés (et ceux des autres communes). Ce projet devrait voir le jour courant du premier trimestre 2018. En attendant, vous pouvez vous rendre dans les communes agréées, dont Pontcharra fait dorénavant partie ou effectuer une pré-demande en ligne sur internet. ●

predemande-cni.ants.gouv.fr

Villard-Bonnot devient

« Service d'accueil et d'information » au sein de la nouvelle organisation des "Services logement" sur le territoire

Dans le cadre de la loi ALUR, favorisant l'accès simplifié au logement social, Le Grésivaudan met en place le plan partenarial de gestion et d'information des demandeurs.

Ce service doit permettre la mise en commun et l'harmonisation, à l'échelle du territoire, des informations délivrées aux demandeurs de logements sociaux. Il définit également un projet de gestion partagée par les différents acteurs, à commencer par les communes et les bailleurs sociaux.

Le plan partenarial dans Le Grésivaudan.

Il s'agit en fin de compte d'une organisation collective du traitement de la demande de logement social. La Communauté de communes compte 46 communes qui ont chacune d'entre elle une part différente de logements sociaux. Lors de la définition du plan partenarial, 5 bassins de vie ont été identifiés. Villard-Bonnot se trouve au cœur du premier de ces bassins. Il comprend les communes de Biviers, Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Ismier, Saint-Nazaire-les-Eymes, Bernin, Crolles, Lumbin, La Pierre, Champ-près-Frogès, Frogès, Le Versoud ainsi que celles des Balcons de Belledonne.

Après plusieurs mois de réflexion, Villard-Bonnot s'est portée volontaire pour devenir « service d'accueil et d'information » du bassin de vie, à l'instar de la ville de Crolles. Le service mutualisera les demandes de logement des villes de Saint-Ismier, Le Versoud, de Frogès et des communes des Balcons de Belledonne, en



plus des siennes. Au sein de l'actuel service logement de votre Mairie, un espace dédié est mis à disposition des agents en charge du logement de ces communes afin d'assurer l'accueil des demandeurs sur leur secteur. Une phase d'expérimentation de 6 mois au 1^{er} trimestre 2018

Un tel dispositif nécessitait une organisation adaptée et réfléchie. Aussi, il a été convenu que les demandes de logement se feraient uniquement sur rendez-vous, en contactant uniquement le CCAS/Logement de Villard-Bonnot. Les rendez-vous se feront entre autres le mardi matin de 9 h à 12 h et le jeudi après-midi de 13 h 30 à 17 h. Les intervenants des autres communes disposent quant à eux d'une demi-journée par semaine. Autrement dit, pour faire une demande de logement sur Villard-Bonnot, Saint-Ismier, Le Versoud ou Frogès, il faut désormais vous rendre à la Mairie de Villard-Bonnot en ayant pris rendez-vous au préalable.

Cette nouvelle organisation collective sera à l'essai pendant 6 mois à la suite de quoi un bilan sera effectué pour poursuivre ou non le plan. ●

[Logement]

- Clara Monteil (Adjointe au Maire en charge du logement)
- Patrick Janolin (Maire du Versoud)
- Henri Baile (Maire de Saint-Ismier)
- Daniel Chavand (Maire de Villard-Bonnot)
- Dominique Flandin-Granget (2^{ème} Adjointe au Maire du Versoud)
- Claude Malia (Maire de Frogès)



Pour quelles raisons Villard-Bonnot a souhaité devenir « pôle d'accueil » ?

Il s'agit d'une volonté politique portée par les élus villardiens. La Commune est l'une des plus peuplées du territoire du Grésivaudan et compte actuellement, pas moins de 689 logements sociaux. D'autre part, le service CCAS/Logement a un effectif plus important que ceux des communes de Saint-Ismier, Le Versoud et Frogès. Nos moyens techniques permettaient également de mettre à disposition des intervenants un bureau pour l'accueil des demandeurs de logement.

Qu'est-ce qui va changer pour le public ?

L'idée centrale de cette organisation est de proposer aux personnes un seul et unique endroit où réaliser leurs demandes de logement. Concrètement, pour les habitants de Villard-Bonnot, cela ne change rien à ceci près qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, il n'y aura plus de permanences. Il est impératif de prendre rendez-vous par téléphone avant de venir. Le changement impacte davantage les habitants des autres communes, puisque

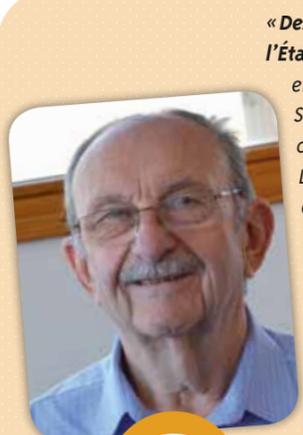
les rendez-vous se dérouleront à Villard-Bonnot. Toutefois, les demandeurs de logement seront reçus par le technicien présent ce jour-là. Par exemple, un demandeur qui vit à Frogès et qui souhaite être reçu un mardi, parce qu'il n'est libre qu'à ce moment-là, sera reçu par le technicien chargé de l'accueil le mardi matin, en l'occurrence par moi-même. C'est pour cela qu'il est primordial que les agents soient compétents sur les parcs locatifs des 4 communes.

Qu'en est-il des Commissions logements ?

Lorsqu'un préavis de départ arrivera, par exemple à Saint-Ismier, la Commission ne se fera plus à Saint-Ismier mais bien en mairie de Villard-Bonnot. Les Commissions de pré-attributions auront lieu toutes les semaines si besoin, après 17 h. Parmi les membres, il y aura des représentants des 4 communes : 4 Maires, 4 Adjointes au logement, 4 techniciens, 1 élu de chaque commune de la majorité et 1 élu de chaque commune de la minorité. Les décisions seront prises ensemble. ●



Alexandra Gonzalez
 Responsable du
 CCAS/Logement
 Villard-Bonnot



Robert Coquet
 8^{ème} adjoint
 au Maire
 Référent du service
 État Civil

« Des missions de service public supplémentaires pour l'État Civil : c'est ce vers quoi nous nous dirigeons, non sans enthousiasme, avec l'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité (Pacs) et la délivrance des Cartes Nationale d'Identité (CNI) et des passeports. Le premier se faisait auparavant au tribunal, il incombe depuis le 1^{er} novembre 2017 à l'officier d'état civil. En ce qui concerne les CNI et les passeports, nos administrés doivent se rendre à Domène pour effectuer ces démarches. C'est la perte d'un « service de proximité » pour nos concitoyens. La Municipalité de Villard-Bonnot a réalisé les démarches nécessaires auprès de la Préfecture de l'Isère pour s'équiper et instruire à nouveau les dossiers. Les habitants de la commune et des environs devraient ainsi pouvoir prochainement réaliser leurs démarches en un lieu proche de leur domicile. Ceci demande bien évidemment des moyens humains supplémentaires et un aménagement des locaux dédiés à l'accueil du public. Les Services des Ressources Humaines, d'État Civil et les Services Techniques travaillent en étroite collaboration pour relever ce défi. Enfin, sachez que l'équipe en charge de l'État Civil est à votre disposition chaque jour pour vous aider dans vos démarches. » ●



Games night : un rendez-vous réussi. Le 20 octobre dernier, une centaine de personnes était présente lors de la soirée dédiée aux jeux vidéo. Vous avez laissé passer l'occasion ? Sachez qu'une deuxième soirée est en préparation !

Joli coup de com'

Au Centre Socioculturel de Brignoud

Nous vous l'annonçons dans le V•B Infos n°74, le CSC de Brignoud vit de grands changements en cette année 2017. Entre les nouvelles activités qui sont proposées, les projets qui mobilisent les équipes et les travaux dans les différents bâtiments... c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre dans l'histoire de l'organisme.

Un renouveau laissant apparaître une nouvelle image du Centre, moderne et dynamique. Dans sa grande métamorphose, le Centre Socioculturel de Brignoud a donc opéré des changements en matière de communication. Cela n'aura échappé à personne, mais une nouvelle version du site internet est depuis septembre proposée aux internautes ! Ainsi avec un design dans l'air du temps, des lignes épurées et des teintes colorées et légères, le CSC s'offre une vitrine rafraîchissante ! Un important travail a été effectué sur la structure du site et les informations délivrées. On retrouve donc les incontournables telles que les actualités du Centre et ses infos pratiques. Plusieurs autres entrées sont possibles : petite enfance, enfants/ados, adultes. A cela s'ajoute un espace dédié aux médiathèques et à la ludothèque.

D'autre part, le Centre dispose dorénavant d'une page

Facebook et édite des supports de communication (affiches, flyers...), et des livrets comme la plaquette 2017-2018 ou encore le programme jeunesse. Au cœur de l'action ? On trouve Julie Bettas-Regalin, recrutée cette année en qualité de chargée de communication. Avec un parcours atypique, (BTS Aménagements Paysagers, CAP Fleuriste) Julie a toujours su cultiver son côté créatif, mais c'est lors de son service civique à la Mission Locale du Grésivaudan en tant que médiateur numérique et aide à la mobilité locale, qu'elle a eu le « déclic com' ». ●

www.centre-socio-culturel-de-brignoud.com



Julie Bettas-Regalin
Chargée de communication
du CSC Brignoud



Quelles sont vos missions au Centre ? Quel aspect préférez-vous ?

- Mes missions pourraient être résumées de la façon suivante :
- servir de lien physique entre les différents services en développant la communication interne ;
- transmettre les projets du Centre, tous secteurs confondus, vers l'extérieur ;
- faire évoluer l'image du Centre auprès des habitants, rendre ce bâtiment plus « lisible » et accessible à tous ;
- dans certains cas, comme tous ici, participer à la mise en place d'événements bien particuliers, pas seulement en termes de communication mais également pour la logistique.

Dans tout ceci, j'avoue avoir un énorme coup de cœur pour la création à proprement parler. Le panel des possibilités est vaste, qu'il s'agisse du support, des outils, des compositions, des couleurs, du message à transmettre... Chaque création est un nouveau challenge.

Comment avez-vous travaillé pour définir la nouvelle ligne éditoriale du nouveau site web ? (Inspirations et objectifs à atteindre)

La refonte du site a été portée par un objectif essentiel, le rendre accessible à tous. Il fallait donc clarifier l'ensemble, tant pour le visuel que pour les informations. Nous avons donc opté pour des formes légères, des lignes épurées, concernant la forme. Ne pas surcharger l'ensemble nous a permis de mettre davantage en avant notre fond. Nous souhaitons qu'en un coup d'œil les points essentiels soient visibles, nos nouveautés, nos actualités et très prochainement une newsletter doit venir compléter cet ensemble. Finalement, même à l'heure actuelle, le site est en perpétuelle évolution.

Quels vont être le ou les grands projets de communication du CSC ?

Sur du long terme, le but est que les habitants s'approprient réellement le Centre, qu'il devienne leur outil. Et pour ce faire, il faut que le site gagne en lisibilité. Qu'il s'agisse de visibilité purement matérielle avec l'ajout de nouveaux panneaux d'indication en extérieur ou d'une visibilité en matière de possibilité. Le Centre doit évoluer et gagner le statut de lieu ressource pour tout type de projets ou questionnements. Nous souhaitons être un véritable acteur dans le développement social des communes. ●



Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation

Le Grésivaudan compte plusieurs associations œuvrant pour l'accès à l'emploi. Parmi elles, l'ADEF Grésivaudan propose régulièrement des actions comme les « Cafés recrutement » qui ont eu lieu en octobre, relayées sur les panneaux lumineux et le site de Villard-Bonnot. Focus sur cet organisme...

L'ADEF Grésivaudan, ou Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation s'est donnée comme objectifs principaux l'accompagnement des demandeurs d'emploi ainsi que leur insertion dans le monde du travail.

Créée en 1987, la structure fait le lien entre du personnel compétent et des employeurs potentiels. C'est en cela qu'elle contribue au développement et à l'économie solidaire locale. L'aventure commence par la création du siège social sur la commune des Adrets. Dix ans plus tard, en 1997, une antenne est créée à Goncelin, puis une seconde est implantée à Crolles l'année suivante. La dernière prend place à la Maison pour l'Emploi à Pontcharra en 2004. À chaque fois, les antennes de l'ADEF sont ouvertes de manière à devenir des points d'accueil de proximité facile d'accès.

[EN PRATIQUE]

L'ADEF Grésivaudan met à disposition des entreprises, des collectivités, des associations et des particuliers du personnel aux compétences variées, à titre onéreux mais à but non lucratif. Ainsi donc, les prestations proposées peuvent être du ménage, du repassage, de l'entretien, du bricolage, du jardinage, de la garde d'enfants, de la livraison, du secrétariat...

L'ADEF est l'employeur de la personne qui intervient et donc se charge des formalités administratives. Les particuliers peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt équivalant à 50 % des factures réglées à l'association. La facture est calculée en fonction des heures effectuées par la personne et garantit aux particuliers un contrat adapté à leurs besoins. Entre autres, l'ADEF accepte les paiements en chèques Emploi Services Universel. D'autres avantages sont à découvrir sur le site. ●



Antenne de Crolles
50, impasse Moissan
04 76 92 19 20
adef-crolles@wanadoo.fr
www.adef-gresivaudan.fr

Comité de jumelage

Les premiers cours de cuisine ? Un vrai succès !

On s'active derrière les marmites, du côté du Comité de Jumelage Villard-Bonnot/Calamonaci ! Les membres de l'association ne manquent pas de projets et ont d'ailleurs inauguré cet automne deux d'entre eux : les cours de cuisine italienne et les cours d'italien. Les échanges culturels peuvent donc prendre des formes surprenantes et agréables !



L'Atelier Cuisine a lieu — depuis le 10 novembre — un vendredi sur deux au Centre Socioculturel de Brignoud. Le Comité fournit les ingrédients à chaque cours. Ainsi donc, la première fournée de délicieux mets italiens était composée de « Sfinci ». Il s'agit d'un dessert traditionnel, un beignet fait avec des pommes de terre, du zest et du jus d'orange, qui est ensuite frit. Comme l'explique Marilyne Vernia, « en Sicile la tradition veut que l'on déguste les Sfinci le 11 novembre, à l'occasion de la Saint Martin pour célébrer le vin nouveau ». A Villard-Bonnot, la Saint-Martin a donc regalé les 10 participants de cet atelier culinaire ! ●



Marilyne Vernia
06 52 90 01 48
marilyne.chirafsi@laposte.net



Frais d'adhésion à l'association : 10 €
Cours d'italien : 50 € les 28 séances
Cours de cuisine : 50 € les 14 séances
ou 3,50 € le cours

**Exposition « Guidé par le hasard »
Sevdalina Preslava**

Expérience étrange et, pourtant, commune : de là où l'on est, ouvrir une fenêtre sur un ailleurs où la curiosité nous mène. Ni film, ni photographie, des images numériques aboutées sans autre intention que de documenter le chemin, le lieu, défilent au gré d'un geste sur l'écran. Pas d'auteur, pas de regard, si l'automate aveugle saisit des vies et des paysages ce n'est que hasard. Sevdalina Preslava explore cet espace déconstruit par la technologie et en tire la matière d'une nouvelle sensibilité qui rejoint celle de la Peinture à travers le temps.

Tout public. Salle d'exposition de 16 h 30 à 20 h.

du 24 novembre 2017 au 21 janvier 2018

**Théâtre « Ce rêve que fût ma vie »
Cie Les Anges au Plafond**

Du papier et une contrebasse. La feuille vierge et lisse, la page blanche comme point de départ de chaque paragraphe de cette histoire. Entre sculpture et pop-up. Dès 14 ans. Durée : 55 minutes

12 janvier 2018 à 20 h

**Théâtre « Au-dessus de la mêlée »
Cie Scènes Plurielles**

Que l'on soit ou non amateur de rugby, cette pièce offre plus encore qu'une aventure humaine palpitante, une véritable envolée au-dessus de la mêlée, avec humour et émotion. Dès 7 ans. Durée : 1 h 20.

25 janvier 2018 à 20 h

Théâtre d'ombres et de danse

Moun portée par l'écume et les vagues, d'après Moun de Rascal Teatro Gioco Vita. Cette histoire dont les thématiques sont très fortes, l'abandon, l'adoption, la nostalgie et la construction de soi, est transmise avec une légèreté poétique rendue sur scène par des images d'ombre aux tons pastel, des aquarelles, et des rythmes calmes et détendus.

Jeune public de 5 à 10 ans. Durée : 50 minutes

5 février 2018 à 14 h et le 6 février à 9 h

Exposition Joseph Caprio

Après sa première exposition dans un espace d'art contemporain, le Vog, en 2016, Joseph Caprio présente aujourd'hui 3 facettes différentes de son travail. Pour répondre au thème « le papier », il associe des arbres photographiés en hiver pour n'en montrer que le squelette et la structure, à un travail sur la matière d'une boule de papier. Si les deux premiers volets de sa nouvelle exposition sont un aspect de sa recherche qu'il présente pour la toute première fois, le troisième volet, quant à lui, est consacré au corps qu'il photographie depuis des années, avec un regard porté essentiellement sur des plans de détails. Tout public. Salle d'exposition de 16 h 30 à 20 h.

Fin janvier à fin mars 2018

Programmation complète saison 2017-2018
www.espace-aragon.fr
Infos tarifs : 04 76 71 22 51

MAISON BERGÈS
MUSÉE DE LA HOUILLE BLANCHE

A [MUSÉE] VOUS
« Animaux en folie »

Drôles et colorés, seuls ou en bandes, bien visibles ou jouant à cache-cache, les animaux de Jérôme Bayet sont là où les visiteurs ne les attendent pas.

L'artiste plasticien leur donne forme à partir de papier mâché ou de résine. Irrésistibles dans leurs attitudes, leurs expressions, ils semblent tout droit sortis d'un livre d'illustrations jeunesse ou d'une bande dessinée, dont Jérôme Bayet est passionné. Présentés dans les salles du musée et dans le parc jusqu'au 30 avril 2018, ces drôles d'animaux, qu'ils soient à poils, plumes ou écailles, surprennent et amusent assurément ! Régulièrement rejoints par de



nouveaux congénères, n'hésitant pas à se déplacer, se camoufler, à adopter les attitudes les plus inattendues, ils adorent jouer avec le public ... Attention leur fantaisie et leur brin de folie sont contagieux, et ce quel que soit l'âge ! Venez avec une clé USB ou votre smartphone et un câble USB pour récupérer vos images.

Espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Jusqu'au 30 avril 2018 - Gratuit

Festivités
Galette des Rois

Au gymnase Jean-Jaurès, derrière la mairie.
Mercredi 17 janvier de 14h à 17h



Le jeudi 11 janvier 2018
de 9 h à 12 h et de 16 h 45 à 19 h 45
Stade René-Bœuf

Dans votre commune

Cérémonie des vœux

Vœux de l'équipe municipale à la population et aux associations

Boulodrome, Espace Bergès
Lundi 15 janvier à 19h

Conseil municipal

Le mardi 30 janvier 2018 à 18 h 30 en mairie.



Dans le dernier V*B info n° 74 paru en octobre dernier à la page « libre expression », nous avons sollicité les habitants de Villard-Bonnot afin de nous faire part de leurs idées pour dynamiser l'animation à Villard-Bonnot. Nous avons reçu beaucoup de messages sur notre mail avec un grand nombre de propositions. Nous sommes ravis que notre demande ait été entendue et nous vous remercions pour toutes les idées que vous avez partagées.

Le constat fait, confirme qu'il est nécessaire de voir émerger dans notre commune des améliorations tendant vers le mieux vivre ensemble à Villard-Bonnot et sur le partage de moments conviviaux, faisant de notre commune une ville d'échanges et non pas une ville-dortoir. Vos idées : la semaine du patrimoine mieux exploitée ; le renouveau du 14 juillet avec par exemple un défilé aux lampions pour les enfants suivi par un bal populaire organisé par une association de la commune avec possibilité de repli en cas de mauvais de temps ; le marché de Noël sur une journée avec des animations et des interventions permettant aux familles d'échanger ; un parc aménagé où se retrouver en famille. Dynamisation des foires existantes par des rassemblements de 2CV etc. La liste n'est évidemment pas exhaustive mais nous sommes contraints de réduire notre texte, on nous demande, désormais, de limiter nos articles à 1600 caractères...

Notre adresse mail reste ouverte pour toutes nouvelles idées. N'hésitez pas à faire vos propositions. Elles nous aideront à améliorer notre quotidien. Nous souhaitons à tous les Villardiens, Brignoudais et Lancynois de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.

Vous pouvez compter sur notre engagement au quotidien pour cette année 2018 et les suivantes pour transmettre vos idées auprès des élus majoritaires du conseil municipal. ●

Jean-Claude Torrecillas, Annie David, Gisèle Minassian, Jean-Pierre Miozzo, Alain Jolly

 elusvb@outlook.fr



Nous restons fidèles à notre volonté d'éviter toute polémique dans le journal municipal afin de lui conserver son caractère purement informatif et objectif. Qualités qui lui sont reconnues par tous les observateurs attentifs de la vie municipale que ce soit localement ou dans les communes environnantes. ●



Vos élus

Daniel CHAVAND
Maire de Villard-Bonnot

Les adjoints

Michèle COUVERT, 1^{ère} adjointe
Affaires Sociales, Petite Enfance et Personnel communal. Vice-présidente du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Paul RAMOUSSE, 2^{ème} adjoint
Travaux, Eau et Assainissement

Saliha ARRADA, 3^{ème} adjointe
Vie scolaire et périscolaire, Jeunesse

Patricia BAGA, 4^{ème} adjointe
Finances

Daniel MODESTO, 5^{ème} adjoint
Environnement, Cadre de vie, Sécurité, Foires

Frédéric CEVA, 6^{ème} adjoint
Urbanisme

Clara MONTEIL, 7^{ème} adjointe
Logement, Communication, Jumelage

Robert COQUET, 8^{ème} adjoint
Commerce et artisanat, Animation et promotion de la ville, Relations avec les quartiers, Parrainage du 7^{ème} BCA, correspondant Défense

Brigitte BOESSO, conseillère déléguée
Vie associative, sport et culture

Les Conseillers de la majorité

Nicole BOIRIN, Christian VERNEREY, Cyrille TINTILLIER, Marc CASTELOT, Brigitte BALBO, Nelly CARRAT, Patrick BEAU, Béatrice SOLLIER, Pascale LANGUILLE, Arnaud BERNARD, Valérie MAUMON, Eric POLONI, Anne-Hélène ANTONI, Bernard BARACCO.

Les Conseillers de la minorité

Jean-Claude TORRECILLAS, Jean-Pierre MIOZZO, Annie DAVID, Alain JOLLY, Gisèle MINASSIAN.
© elusvb@outlook.fr

Pour un rendez-vous avec un élu de la majorité, contactez le Secrétariat Général
☎ 04 76 45 79 45
© secretariat@villard-bonnot.fr



Mairie de Villard-Bonnot

20 boulevard Jules Ferry
38190 Villard-Bonnot CDIS

www.villard-bonnot.fr

Services administratifs

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- 04 76 45 79 45 - Fax: 04 76 71 66 42
- bienvenue@villard-bonnot.fr

Etat Civil - Affaires Générales

- Permanences le mardi de 17h à 18h30 et le samedi de 9h à 12h

Services techniques et service de l'eau

- Du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30
- 04 76 45 79 46 - Fax: 04 76 13 02 07
- services.techniques@villard-bonnot.fr

Service Logement

- Permanences le mardi de 9h à 11h et jeudi de 13h30 à 16h30

Périscolaire

- Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Urbanisme

- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30
- Accueil physique sur rendez-vous uniquement
- 04 76 45 79 45
- urbanisme@villard-bonnot.fr

Permanences

Catherine Kamowski (REM)

Député de la 5^{ème} circonscription

Membre de la commission des lois constitutionnelles, législation et administration générale de la République.

Permanence en circonscription

- 1, rue Conrad-Killian à Saint-Martin-le-Vinoux
- ciroco3805@gmail.com

Permanence juridique en Mairie

Destinée exclusivement aux habitants de la commune et uniquement sur rendez-vous.

- Le 1^{er} samedi de chaque mois
- 04 76 45 79 45

AGI

Association Intermédiaire du Grésivaudan.

M. Boucharlat

- Le mercredi de 9h à 11h, sur rendez-vous
- 04 76 77 33 95

SDH

M. Salerno

- Le mercredi de 11h à 12h

56bis, av d'Espagne à Villard-Bonnot



Pharmacies de garde

Attention: ce planning peut changer

Les gardes sont exécutées du samedi soir au vendredi soir de la semaine suivante.

- 39 15
- www.3237.fr
- www.villard-bonnot.fr
- Onglet [A votre service]
- Rubrique [Pharmacies de garde]

Décembre

- D 3 Phie de Froges (04 76 45 71 44) Froges
- D 10 Phie Houille-Blanche (04 76 71 43 10) Lancey
- D 17 Phie Plemer (04 76 52 20 17) Saint-Nazaire-les-Eymes
- D 24/L 25 Phie Belle Etoile (04 38 92 02 15) Crolles
- D 31 Phie Favier (04 76 08 03 19) Bernin

Janvier

- L 1^{er} Phie Favier (04 76 08 03 19) Bernin
- D 7 Phie de Brignoud (04 76 71 40 03) Brignoud
- D 14 Phie Blanchard (04 76 71 40 75) Champs-Près-Froges
- D 21 Phie de l'Orchidée (04 76 71 43 36) Lancey
- D 28 Phie Djian (04 76 52 23 42) Saint-Ismier

Transports en commun



Gares de Lancey et de Brignoud

- 36 35



- 0820 08 38 38
- www.transisere.fr et www.vdf.fr



- 0 800 941 103
- numéro vert, service et appel gratuits)
- www.tougo.fr
- www.transportsdugresivaudan.fr

Les horaires des bus sont également disponibles en mairie

- 04 76 45 79 45



Correspondant local: Jean-Paul Filippi

- 06 75 70 21 83
- jpff-hh@live.fr

Déchets

Ordures ménagères

- vendredi matin de 4h à 12h

Bac bleu « Je trie »

- mercredi de 4h à 12h

Encombrants: inscription obligatoire

- 04 76 45 79 46

Toutes les adresses des déchetteries...

- www.le-gresivaudan.fr

Déchets d'activités de soins

à risques infectieux

- www.dastri.fr



Etat Civil

• NAISSANCE •

SCIPPA Rose	31/08/17
FEGE Marius	15/09/17
GINET Kenzo	21/09/17
BUTTIGNOL Lana	22/09/17
JAGLA Arthur	27/09/17
MAVELLIA Paolo	09/10/17
MARTIN Noah	11/10/17
THIRY Nina	13/10/17
MADANI Jessim	22/10/17
LABEYE Emma	24/10/17
BONY Messi	30/10/17
LAGET Evans	03/11/17
BEAULE Léonie	04/11/17
COMBAZ Laurianne	04/11/17

• DÉCÈS •

MANGIN Lucienne, épouse POTIER	22/08/17
VILLOT Janine, épouse COGERINO	17/09/17
CURABA François	26/09/17
MUSEL Danielle, épouse TRICHET	03/10/17
FELIX Chantal, épouse QUARTELLI	06/10/17
CARTIER-MILLON Raymonde, épouse MARJOLIN	18/10/17
BERLIOZ Simone, épouse JOUVET	18/10/17
CRESTA Paul	25/10/17
DALBION Suzanne, épouse COLLADO	03/11/17
LABIT Jean	08/11/17
ZIANI Fadila	10/11/17

• MARIAGES •

ALUSSI Anthony & PIALLAT Emilie	02/09/17
LARBI Sébastien & LALLIAT Marielle	02/09/17
BENLAKHLEF Florent & KOSTIC Wendy-Stéphanie	09/09/17
LAFORGE Gaetan & PEDALINO Lisa	16/09/17
BOURDIER Romain & BANCION Cindy	23/09/17
MICHEL Jean-Marc & CUSANNO Virginie	07/10/17
CALBET Stella & VAILLOUD Pierre	07/10/17
BOUAFOURA Salim & RIGOLETTI Anne-Laure	04/11/17

Les listes d'état civil sont publiques. Si vous ne souhaitez pas que votre nom (ou celui de vos proches) apparaisse dans le journal, merci de nous en faire part.

com@villard-bonnot.fr - 04 76 45 79 45